

Réponse des Verts à la consultation sur l'avant-projet de la loi sur l'enseignement obligatoire

De manière générale, les Verts accueillent avec intérêt et circonspection le projet de loi qui est soumis à consultation.

Les Verts adhèrent à la philosophie générale et à l'esprit que sous-tend ce projet de loi. Ils souscrivent à ses objectifs principaux, à savoir instaurer une école plus inclusive, une école de la réussite qui assure à tous ses élèves une chance égale de développement en leur permettant notamment de parcourir l'entier du programme scolaire.

Cependant, les Verts ne peuvent adouber sans autre l'intégralité du projet proposé et émettent un certain nombre de réserves qui conditionnent leur acceptation finale du projet.

Ils considèrent, en effet, le projet présenté comme inabouti et appellent de leurs vœux un projet plus étoffé et plus substantiel répondant notamment aux remarques générales et particulières ci-après.

Remarques générales

1. Dans la mesure où ce projet se présente comme un contre-projet indirect à « Ecole 2010 » et une réponse aux critiques et aux interrogations sur le système scolaire actuel, il devrait être dûment complété par :

- une analyse des forces et faiblesses de l'école obligatoire actuelle,
- d'un bilan des différentes réformes que l'école vaudoise a connues ces dernières années
- une grille d'analyse pédagogique explicitant en quoi le système scolaire proposé est le plus à même d'atteindre les objectifs ambitieux affichés par le Département.

Il s'agit en effet d'inscrire la LEO dans un contexte fort et convaincant.

2. La loi proposée est une loi excessivement dense et volumineuse, énonçant tout à la fois des principes généraux et s'attachant à régler des détails. Afin de mieux préserver l'unité de rang de ce texte de loi fondamental, certains articles pourraient émarger du règlement et la rendre ainsi plus facile d'accès.

3. Les Verts s'interrogent sur les moyens tant humains que financiers nécessaires à la mise en œuvre de la LEO. Un tel projet ne saurait être appréhendé dans sa globalité sans considération sur ses implications tant financières qu'humaines. Il s'agit de bien comprendre comment, par qui et avec quel budget les changements prévus seront mis œuvre. Sans un exercice de modélisation, un calendrier et un dispositif de mise en œuvre, ce projet pourrait se résumer à un catalogue de bonnes intentions. Le passé récent nous a enseigné les conséquences fâcheuses qu'une telle manière de faire peut avoir.

4. Les Verts considèrent également qu'il manque deux pans importants au projet de loi proposé. En effet la LEO laisse en suspens les statuts des enseignants et les questions liées à leur formation initiale et continue. Quelque soit le système scolaire en vigueur, sa valeur dépend de la qualité de l'enseignant et de sa motivation. Ne pas joindre, à la LEO, un projet de modification des conditions de travail du corps enseignant va générer des inquiétudes contre-productives chez les enseignants et va laisser des incertitudes trop importantes dans la manière dont la LEO sera mise en vigueur.

De même, le projet renvoie à une loi ultérieure sur l'enseignement spécialisé. La loi proposée appelle déjà un certain nombre de clarification quant au modèle qu'elle entend offrir, à savoir une école inclusive ou intégrative. Le chapitre consacré à la pédagogie spécialisée, insuffisamment disert sur ses conséquences concrètes dans une école inclusive, ne permet en l'état pas d'y répondre. L'absence d'un lien explicite avec

Réponse à consultation

la loi sur l'enseignement spécialisé participe aux manques d'information sur les moyens qui seront accordés pour la mise en œuvre d'une école inclusive.

Remarques particulières

6. Le système à niveau proposé se veut un système plus souple, moins sélectif, stigmatisant et discriminant que les 3 filières actuelles. Il correspondrait en cela à la vision que les Verts ont de l'école. Toutefois, les Verts estiment que ce système est en l'état insuffisamment documenté, notamment en raison du peu d'information concernant la question de la maîtrise de classe. La question de la maîtrise de classe est une donnée essentielle dans une école inclusive où les élèves sont appelés à cohabiter avec différents types d'enseignants et où les enseignants sont amenés à modifier leur façon de travailler, soit à travailler en équipe. Il importe ainsi d'inclure expressément dans la LEO des dispositions sur la maîtrise de classe. Les effets pervers liés à l'absence de ces dispositions - déresponsabilisation du corps enseignant et manque de cadre référent pour les élèves - réduiront d'autant les chances d'atteindre un des objectifs de la future école vaudoise, à savoir instaurer une école de la réussite.

7. Les Verts mettent également en garde contre l'absence de modélisation du système à niveau. On ne saurait, en effet, écarter le risque qu'il aboutisse à une sélection permanente ou participe à un processus de sélection camouflée. L'histoire des « zones pilotes » a montré qu'un système à niveau peut devenir encore plus sélectif que le statu quo. De plus, l'articulation entre le passage entre l'école obligatoire et les formations subséquentes devrait être précisée dans la LEO. Il n'est à cet égard pas approprié que les conditions de ce passage soient renvoyées à une modification, là aussi ultérieure, de la LESS. Il n'est pas non plus explicité comment il est prévu de se prémunir contre une autre dérive : celle consistant à consacrer une énergie excessive aux réorientations au détriment de la réflexion pédagogique à proprement parler.

8. Les Verts souhaitent que la question du redoublement soit abordée de manière moins dogmatique. Fondamentalement, il s'agit surtout de montrer que le redoublement ne doit être qu'une mesure d'ultima ratio. Ainsi les Verts sont-ils d'avis qu'il ne doit pas y avoir de redoublement systématique en cas d'échec scolaire. Cependant, le redoublement peut parfois être une mesure appropriée même s'il doit demeurer une mesure exceptionnelle. La palette de mesures proposées en matière de pédagogie différenciée devrait être telle qu'elle permette aux élèves de parcourir l'ensemble de leur scolarité en principe sans y avoir recours.

9. En matière de zone de recrutement, les Verts demandent une harmonisation de ces zones qu'elles concernent la LEO ou la LAJE.

10. Enfin, Les Verts s'étonnent que le Département, à la fois juge et partie, soit l'autorité compétente pour arbitrer les conflits au sens de l'article 22.

Pour les Verts vaudois :

Anne Baehler Bech
Membre du groupe « Formation »

Béatrice Métraux
Vice-présidente des Vert-e-s vaudois-es